



# Poney-Club & Centre Equestre

# De La Villette



[lavillette@equivil.fr](mailto:lavillette@equivil.fr)

9 Bd. Macdonald, 75019 Paris



[www.equivil.fr](http://www.equivil.fr)

06 07 30 30 30

gestion: Cevil, 22 Grande rue 95460 Ezanville, [equivil@equivil.fr](mailto:equivil@equivil.fr),  
N° intracommunautaire FR 44 813 216 033 00015

## REJOIGNEZ

## NOUS

### 2025 - 2026

**COTISATION EQUIVIL+LICENCE FFE+ASSURANCE**

50 € à régler une fois par an

**FORFAIT + TROIS SAISONS** hors vacances scolaires

Règlement en une fois pour l'année scolaire

Du lundi 2 septembre au dimanche 30 juin hors vacances scolaires

Tarifs : Poney : 830 €. Cheval : 940 €

**1<sup>er</sup> FORFAIT AUTOMNE-HIVER** hors vacances scolaires

Du lundi 1 septembre au dimanche 22 février hors vacances scolaires

Tarifs : Poney : 570 € Cheval : 650 €

**2<sup>ème</sup> FORFAIT HIVER PRINTEMPS** hors vacances scolaires

Du lundi 09 mars au dimanche 28 juin hors vacances scolaires

Tarifs : Poney 370 € Cheval : 430 €

**OPTION ANNULATION**

Option forfait pour le remboursement suite à l'arrêt définitif +100€

**TARIF SPECIAL GROUPE** pour 6 à 12 personnes

Forfait équitation pendant les horaires scolaires

Forfait groupe 10 séances : Poney : 930 € Cheval : 1030 €

Hors forfait par séance : Poney : 140 € Cheval : 170 €

**LES TARIFS** détaillés sur facture comprennent :

L'accès et l'usage des installations sportives  
et l'encadrement équestre comprenant 5.5 % de TVA

**REGLEMENT** par chèque bancaire ou ANCV

à l'ordre de **C E V** ou **Centre Equestre de la Villette**

**OFFRES SPECIALES « DECOUVERTE »**

Voir nos offres

« poney découverte » ou « poney pour tous » sur [www.equivil.fr](http://www.equivil.fr)

**RECU POUR REGLEMENT D'EQUITATION**

Prénom/Nom de la personne ayant réglé :

Mode de règlement :

Montant :

Facture disponible sur demande après encaissement

**Vous avez été accueilli et votre règlement a été encaissé par :**



Les poneys et les chevaux vous attendent pour découvrir l'équitation et le monde du cheval



# Poney-Club & Centre Equestre

# De La Villette



Horaires prévisionnels des séances sur [www.equivil.fr](http://www.equivil.fr)

## Plein d'activités le dimanche et à toutes les vacances

Stages de découverte, passage des galops, promenades, compétitions... Chaque semaine : des animations, des sorties, des découvertes équestres à vivre en famille ou entre amis.

Tout sur [www.equivil.fr](http://www.equivil.fr)

Retrouvez-nous sur

**facebook**   
**lavillette-equivil**

## OTEFOND

### Séjour à la ferme en Sologne

### Spécial 6/14 ans à chaque vacances



Stage équestre en pleine nature pour progresser + Séjour à la ferme qui apprend la vraie vie à la campagne avec les animaux

**Aller et retour Paris Porte Maillot**

Renseignements et inscriptions  
auprès du club ou au secrétariat :  
22 Grande Rue, 95 460 Ezanville

Tout sur [www.equivil.fr](http://www.equivil.fr) « Otefond »

 02 54 83 86 69

 [otefond@equivil.fr](mailto:otefond@equivil.fr)

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- Le port du casque protecteur et personnel conforme aux normes en vigueur est obligatoire.
- Il est recommandé d'être à jour de ses vaccinations.
- Il est reconnu que les avis médicaux sont effectués et favorables à la pratique de l'équitation
- La durée des séances est d'environ +/- 50 minutes
- Tout accident survenant hors des séances d'équitation ne saurait incomber au club.
- Les tarifs au club sont établis pour l'année scolaire, ils comprennent l'accès aux installations équestres et l'encadrement équestre à 5.5% de TVA inclus.
- Les conditions de participation aux compétitions et aux animations sont affichées au club
- Le forfait d'équitation est un contrat à un prix préférentiel, il est exécutable jusqu'à son terme conformément à l'article 1212 du code civil.
- Le forfait est personnel, le rendez-vous est supprimé automatiquement à son échéance.
- En cas de fermeture du club pour cause de force majeure indépendante de l'établissement, des solutions de remplacements sont proposées
- Hors l'option annulation définitive du forfait, en aucun cas, l'inscription, le forfait et les autres prestations réservées ne sont remboursables, même en cas de désistement et pour tous cas de force majeure.
- Les séances non effectuées à l'initiative du cavalier sont définitivement perdues.
- Une inscription prise en mail/juin, peut être annulée par écrit avant le 1<sup>er</sup> septembre suivant.

**Les conditions d'Assurance  
Cavalier Individuelle Accident  
et Responsabilité Civile  
sont définies sur la Licence Fédérale  
et affichées au club**